



LA COUPE DES ILES

1er ET 2
SEPTEMBRE
2018

Nom de l'épreuve : **LA COUPE DES ÎLES**
Dates : 1er et 2 septembre 2018
Autorité organisatrice : **I.S.C.R**

SYSTEME D'IDENTIFICATION (si différent du RCV 77/annexe H)

Sans Objet

PAVILLON(S) DISTINCTIF(S) DE CLASSE PORTES PAR LES BATEAUX

Sans Objet

HEURE LOCALE DU COUCHER DU SOLEIL

18h23 et 18h21 respectivement

EMPLACEMENT DU TABLEAU OFFICIEL D'INFORMATIONS

Au Club ISCR

EMPLACEMENT DU MAT DE PAVILLON A TERRE

Sur la Digue du port de la Rague

DELAI APRES L'AMENEE DE L'APERCU A TERRE (si différent de 30')

20 minutes

PROGRAMME DES COURSES

Préciser pour chaque jour de course :

- 1^{ère} manche le samedi 01/09/18 – signal d'avertissement 13h55
- 2^{ème} manche le dimanche 02/09/18 – signal d'avertissement 10H25

DEFINITION DE LA ZONE DE COURSE

Golfe de la Napoule + baie de Golfe Juan

DEPART DES COURSES

Le départ des courses sera donné en application de la règle des RCV : Départ de la procédure à 5 minutes

Un bateau qui ne prend pas le départ 15 minutes après son signal de départ sera classé DNS

HEURE LIMITE DE COURSE

Pour le premier de chaque classe : 17H30 le samedi et 16H30 le dimanche.

Pour les autres concurrents : 30 minutes après l'arrivée du premier + le plus grand écart de rating de la classe

DEFINITION DES PAVILLONS DE CLASSE

Classes A – B – C

flamme 1 

Classes D – R1

flamme 2 

Classes R2 – L

flamme 3 

Classes E - F – G – R3 – R4

flamme 4 

DESCRIPTION DES PARCOURS

Voir annexe s

SYSTEME DE PENALITES DE REMPLACEMENT (Chapitre 2)

Non application de la règle 44.2 des RCV : Pénalité de rotation de 360°

DELAI DE DEPOT DES RECLAMATIONS (si différent du § 17.1 des IC type)

Le délai de dépôt des réclamations est d'une heure après le temps limite des courses.

SYSTEME DE CLASSEMENT (si différent du système de points à minima)

Sans objet

SYSTEME CHOISI POUR LE CALCUL DU TEMPS COMPENSE

Temps/Distance

CANAL DE VACATION RADIO

VHF : 77 Comité : 06.34.05.07.32

ORGANISATION DE LA JAUGE

Le comité d'organisation se réserve le droit d'effectuer un contrôle de jauge à tout moment. De plus, le comité se réserve le droit de déclasser tout bateau ayant à son bord un ou plusieurs équipiers non licenciés et/ou non déclarés dans sa fiche d'inscription.

HEURE LIMITE D'AFFICHAGE DES COEFFICIENTS DE TEMPS COMPENSE

30 minutes avant l'heure prévue pour le premier signal d'avertissement

HEURE LIMITE DES RECLAMATIONS CONCERNANT LES COEFFICIENTS ET DES DEPOTS DE RECLAMATIONS

1h après le temps limite du jour

REMISE DES PRIX :

Au club de la rague le dimanche 02 septembre à 18h30

COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Président du comité de course : Pierre Giaccone

Président du Jury : Pierre Giaccone

ANNEXE

Samedi 2 septembre

PARCOURS

Pour toutes les classes

Départ – B – C (bâbord) – D (tribord) – E (bâbord) – Arrivée

Distance : 10.4 milles

Possibilité de réduction à n'importe quelle marque

MARQUES

B – Balise des Moines

C – Ile de la Tradelière

D – Bouée cylindrique jaune située sous le Fort de l'Ile Ste Marguerite (laisser à tribord)

E – Bouée cylindrique jaune située dans le sud de la pointe Foucade

DEPART : Le départ des courses sera donné en application de la règle des RCV

Départ de la procédure à 5 minutes

Un bateau qui ne prend pas le départ 15mn après son signal de départ sera classé DNS.

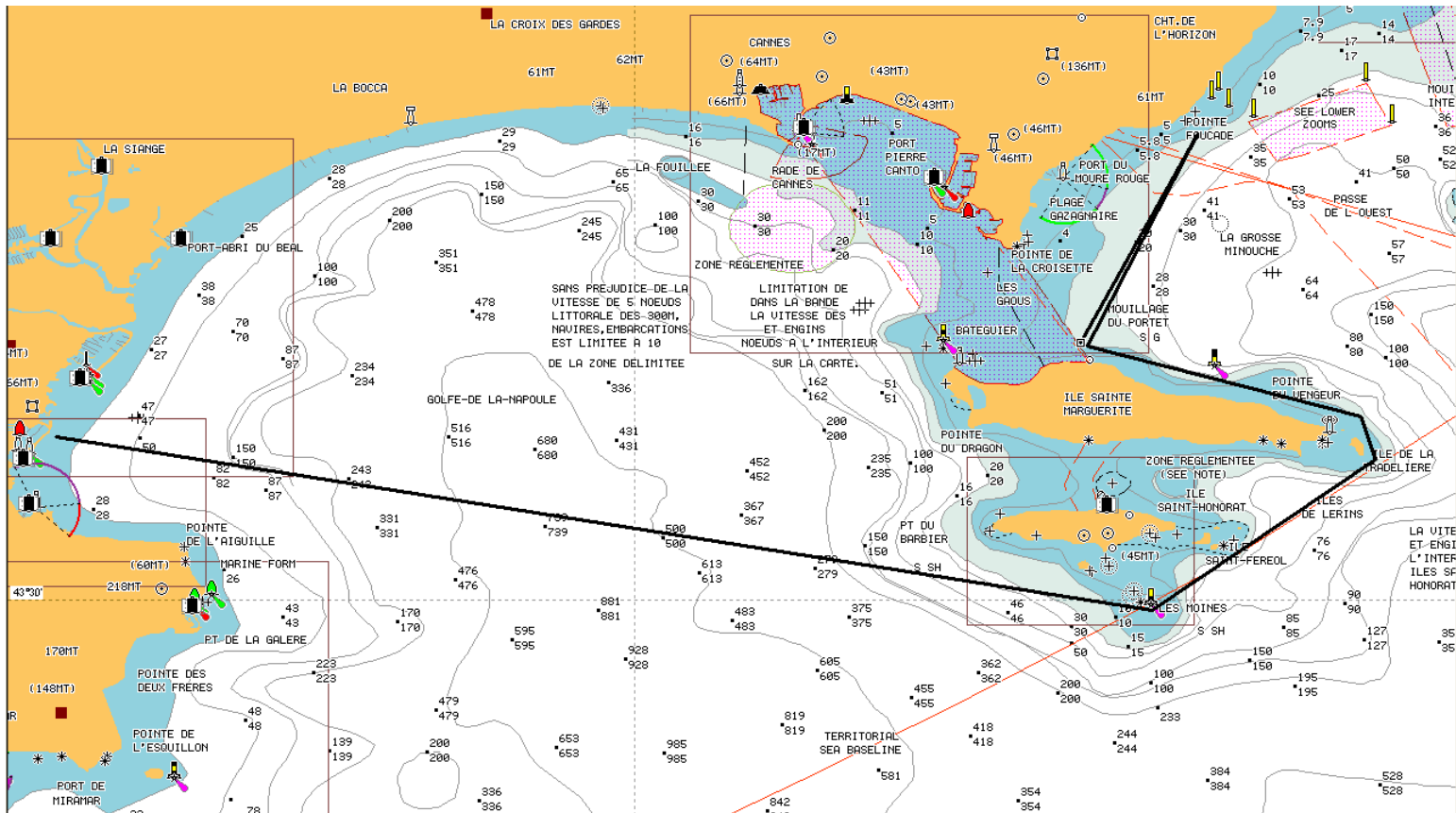
DEFINITION DE LA LIGNE DE DEPART (si différente du § 10.2 des I.C. type)

Entre le mât du pavillon à terre, ou le bateau comité et une bouée cylindrique jaune

DEFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVEE (si différente du § 12.1 des I.C. type)

Devant le Fort de l'Ile Ste-Marguerite entre la marque D et le bateau Comité de Course

PARCOURS



PARCOURS

Pour toutes les classes

Départ – (A – B – C – A – D) laisser à bâbord – Arrivée

Distance : 11.0 milles

Possibilité de réduction à n'importe quelle marque

MARQUES

A – Balise des Batéguier

B - Balise des Moines

C – Ile de la Tradelière

D – Bouée cylindrique jaune située dans le Sud-Est du port du Béal

E – Bouée cylindrique jaune située dans le Sud-Est de la digue du port de la Rague

DEPART : Le départ des courses sera donné en application de la règle des RCV

Départ de la procédure à 5 minutes

Un bateau qui ne prend pas le départ 15mn après son signal de départ sera classé DNS.

DEFINITION DE LA LIGNE DE DEPART (si différente du § 10.2 des I.C. type)

Devant le Fort de l'Ile Ste Marguerite : entre la bouée cylindrique jaune et le bateau Comite de Course

DEFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVEE (si différente du § 12.1 des I.C. type)

Entre la bouée jaune E à laisser a bâbord et le mât du pavillon du Comité de Course situé sur la digue du Port de La Rague ou sur le bateau comité

PARCOURS

